

## COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS

### DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

Séance du 18 septembre 2018

---

#### AVIS RELATIF A L'EXTENSION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE DE LA CONFLUENCE ILL-RHIN ET A SON PREMIER PLAN DE GESTION (FORET COMMUNALE DE LA WANTZENAU ET FORET DOMANIALE DE HONAU – 67)

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 122-7, L. 212-1, L. 212-2-1 et L. 212-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 19 avril 2017,

Oùï la présentation faite par le rapporteur de la commission Espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature,

Après en avoir délibéré,

En préambule, la commission Espaces protégés tient à souligner que le projet de création de la réserve biologique mixte (RBM) est inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). La réserve, d'une surface de 103,43 hectares se situe au sein de la forêt communale de La Wantzenau et de la forêt domaniale de Honau sur la commune de La Wantzenau.

Concernant la gestion de la future RBM, la commission Espaces protégés **recommande** notamment que :


1. Des dispositions soient prises pour faire cesser l'agrainage dans la réserve et ses abords lors du renouvellement du bail de chasse en 2024 ;
2. Une surveillance continue des invasions biologiques soit mise en place ;
3. La fauche soit retardée et organisée en tenant compte de l'objectif de préservation du patrimoine naturel sur les chemins linéaires entre les parcelles ;
4. Le comité de gestion à créer puisse être coordonné avec ceux d'autres réserves proches.

La commission Espaces protégés du CNPN **donne un avis favorable** à l'unanimité au dossier relatif à l'extension de la réserve biologique de la Confluence Ill-Rhin et à son premier plan de gestion pour la période 2015-2024.

Fait à Paris, le 18 septembre 2018

Le président de la commission Espaces protégés  
du Conseil national de la protection de la nature

**Le Président**



**Roger ESTEVE**